

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS ET LE SPN, RESEAU DES PROFESSIONNELS DU NUMERIQUE 2024**

**ENTRE**

La Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN), 140 rue des Equarts 79000 NIORT, représentée par le Délégué du Président, François GUYON, en vertu de la délibération du Conseil d'Agglomération du 21 mai 2024,

**ET**

L'association SPN, Réseau des Professionnels du Numérique en Poitou Charentes, 5 Rue Victor Hugo, 86000 POITIERS, représentée par son Président, Jonas PASQUET,

**IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

**Article 1 – Objet**

La convention vise à définir le cadre d'intervention de la Communauté d'Agglomération du Niortais et les modalités du partenariat avec le SPN, réseau des professionnels du numérique pour l'année 2024.

**Article 2 – Plan d'action de l'Association SPN, réseau des professionnels du numérique**

L'association SPN s'engage à appliquer le plan d'action défini en lien avec la CAN pour animer la filière numérique locale, et propose :

<b>FEDERER LE RÉSEAU</b>	<p>2 ateliers type Digital Expresso à Niort Tech</p> <p>Organisation de quatre événements dédiés filière Numérique (petit dej'/afterwork) à Niort TECH. (Exemples de thématiques qui pourront être proposées : objets connectés, IA, Cyber...)</p> <p>Lettre de veille pour valoriser les savoir-faire régionaux - 4/an</p> <p>Relais de communication des actions de la CAN et de son écosystème</p> <p>Accès à l'Agenda SPN pour tous les événements en lien avec Numérique</p>
<b>DÉVELOPPER LES MARCHÉS</b>	<p><b>INNN</b> : participation aux Copils, mobilisation des Entreprises, sourcing intervenants et exposants, relais de Communication</p> <p>Organisation d'une animation sur le salon (Challenge cyber sécurité, Escape Game)</p>

<b>ANTICIPER LES MUTATIONS</b>	<p><b>Programme Cybersécurité</b></p> <p>Une conférence de sensibilisation des acteurs IT/ESN</p> <p>Action de formation devenir Auditeur Campus Cyber NA</p> <p>4 ateliers d'une demi-journée de montée en compétences pour 8 à 10 entreprises</p> <p>Participation à l'animation du sujet sur le territoire et participation au rayonnement CRC Nord Nouvelle-Aquitaine</p> <p>SPN interlocuteur des acteurs du Numérique en lien avec le CRC Nord Nouvelle Aquitaine</p>
--------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

### **Article 3 – Engagement de la Communauté d'Agglomération du Niortais**

La CAN alloue à l'Association SPN, une subvention de 40 000 €, destinée à financer l'activité de l'association et l'application du plan d'action 2024.

### **Article 4 – Versement de la subvention**

Le versement de la subvention sera réalisé en deux temps :

- 60 % à la signature de la convention,
- Le solde sur présentation du Bilan des actions réalisées en année N (Bilan fourni au plus tard en avril de l'année N+1).

### **Article 5 – Engagement de l'Association SPN**

L'association SPN s'engage à :

- Mettre en œuvre le plan d'action défini à l'article 2 de la convention,
- Faire figurer le logo Niort TECH et NiortAgglo sur tous les supports relatifs aux animations sur le territoire et celui de la CAN sur tous les supports de communication propres à l'association et aux animations sur le territoire, en indiquant le soutien financier de la CAN,
- Diffuser à la demande de la CAN ses documents de promotion lors de toutes manifestations nationales et internationales auxquelles participe l'association,
- Fournir un bilan annuel détaillé des activités de l'association, ainsi que son bilan financier.

### **Article 6 – Résiliation**

La présente convention pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties en cas de non-respect de leurs engagements réciproques

**Fait à Niort le**

**En 2 exemplaires originaux**

**Pour la Communauté  
d'Agglomération du Niortais,  
le Délégué du Président**

**François GUYON**

**Pour l'Association SPN,**

**le Président**

**Jonas PASQUET**